



790, Salaberry Québec, Qué. G1R 5E3



CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

Les valeurs qui guident le Taekwondo sont : la courtoisie, l'intégrité, la persévérance, le contrôle de soi et le courage. Le code d'éthique en est inspiré.

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur ses adeptes et sur son entourage. Il doit assumer une mission d'éducation et de formation physique, morale et sociale auprès des personnes qui pratiquent le taekwondo et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts de ces personnes qu'à leur fiche de victoires et de défaites. Il ne doit pas considérer le sport et le taekwondo comme une fin en soi mais comme un outil d'éducation.

AFIN D'ACCOMPLIR SA TÂCHE AVEC SUCCÈS, L'ENTRAÎNEUR DOIT :

- reconnaître le membre qui pratique le taekwondo comme l'élément central motivant toute décision;
- s'assurer que tous les membres aient une chance égale de participer;
- fournir aux membres un encadrement de qualité;
- promouvoir auprès des bénévoles et des membres l'esprit sportif et la solidarité;
- exercer une surveillance sur le comportement de tous les intervenants;
- valoriser et exiger le respect envers les officiels;
- assurer la confidentialité de toute information personnelle qu'il détient;
- être à l'affût des nouvelles connaissances au sujet du taekwondo et de la pratique sportive;
- participer à des activités de formation continue;
- maintenir des contacts continus avec le milieu lié au taekwondo ;
- enseigner et promouvoir, à toute occasion, les valeurs du taekwondo (le credo).

N.B : Ce code d'éthique est largement inspiré du Code d'éthique du Club de taekwondo Chutes-Chaudière.
http://www.tkdcc.com/afficher_articles_tkdcc.php?section=10